

# **DETERGENT - ALKALINE LIQUID OPX 2**

#### SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : DETERGENT - ALKALINE LIQUID OPX 2

Autres moyens

d'identification

Sans objet

Utilisation recommandée Détergent de lavage du linge

Restrictions d'utilisation Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

Information sur la dilution du

produit

0.1 % - 0.18 %

Société Ecolab Inc.

1 Ecolab Place

St. Paul, Minnesota USA 55102

1-800-352-5326

Informations relatives aux

soins d'urgence

: 1-800-328-0026 (US/Canada), 1-651-222-5352 (outside US)

Date d'émission 06/19/2019

#### **SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

## **Classification SGH**

**Produit TEL QUE VENDU** 

Corrosion de la peau Dommages occulaires

graves

: Catégorie 1A : Catégorie 1

# Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Corrosion de la peau : Catégorie 1A Dommages occulaires : Catégorie 1

graves

#### Éléments étiquette SGH

# **Produit TEL QUE VENDU**

Pictogrammes de danger



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Déclarations sur la sécurité : Prévention:

> Se laver à fond la peau après avoir manipulé. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / Se doucher. EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à

919139 1/13

## **DETERGENT - ALKALINE LIQUID OPX 2**

l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Entreposage:

Garder sous clef.

Élimination:

Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

#### Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Pictogrammes de danger

T.S.

Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Déclarations sur la sécurité : Prévention:

Se laver à fond la peau après avoir manipulé. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / Se doucher. EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Entreposage:
Garder sous clef.
Élimination:

Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

**Produit TEL QUE VENDU** 

Autres dangers : Inconnu.

# SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

**Produit TEL QUE VENDU** 

Substance pure/mélange : Mélange

Nom Chimique No. CAS Concentration (%)

hydroxyde de sodium 1310-73-2 10 - 30 alcool gras éthoxylé > 5 OE 68551-12-2 5 - 10

919139 2 / 13

# **DETERGENT - ALKALINE LIQUID OPX 2**

poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-isotridecyl-

.omega.-hydroxy-

9043-30-5

5 - 10

#### Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Aucun ingrédient dangereux

#### **SECTION 4. PREMIERS SOINS**

#### **Produit TEL QUE VENDU**

En cas de contact avec les

yeux

: Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau, aussi sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Faire immédiatement appel à une

assistance médicale.

En cas de contact avec la

peau

: Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Employez si possible un savon doux. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Nettoyer à fond les chaussures avant de les réutiliser. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche à l'eau. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien faire

avaler à une personne inconsciente. Faire immédiatement appel à

une assistance médicale.

En cas d'inhalation : Déplacer à l'air frais. Traiter de façon symptomatique. Faire appel à

une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Protection pour les

secouristes

: Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour

l'équipement de protection individuelle particulier.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

: Consultez la section 11 pour obtenir de l'information plus détaillée sur

les effets sur la santé et les symptômes.

#### Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

En cas de contact avec les

yeux

: Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau, aussi sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Faire immédiatement appel à une

assistance médicale.

En cas de contact avec la

peau

: Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Employez si possible un savon doux. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Nettoyer à fond les chaussures avant de les réutiliser. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche à l'eau. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien faire

avaler à une personne inconsciente. Faire immédiatement appel à

une assistance médicale.

En cas d'inhalation : Déplacer à l'air frais. Traiter de façon symptomatique. Faire appel à

une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

# SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### **Produit TEL QUE VENDU**

919139 3 / 13

# **DETERGENT - ALKALINE LIQUID OPX 2**

Moyen d'extinction approprié : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à

l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction

inadéquats

: Inconnu.

Dangers spécifiques pendant

la lutte contre l'incendie

: Non inflammable ou combustible.

Produits de combustion

dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre

les substances suivantes:

Oxydes de carbone

Équipement de protection spécial pour les pompiers

: Utiliser un équipement de protection personnelle.

Méthodes spécifiques

d'extinction

: Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. En cas

d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

# SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

#### **Produit TEL QUE VENDU**

Précautions individuelles. équipement de protection et procédures d'urgence

: Assurer une ventilation adéquate. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils de protection respiratoire agréés appropriés. S'assurer que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié seulement. Voir les mesures de protection aux chapitres 7 et 8.

Précautions pour la

protection de l'environnement

Ne pas laisser entrer en contact avec le sol et les eaux de surface ou souterraines.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Éliminer les traces avec de l'eau. Pour les déversement majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes.

#### Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Précautions individuelles. équipement de protection et procédures d'urgence

: Assurer une ventilation adéquate. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils de protection respiratoire agréés appropriés. S'assurer que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié seulement. Voir les mesures de protection aux chapitres 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser entrer en contact avec le sol et les eaux de surface ou souterraines.

confinement et le nettoyage

Méthodes et matières pour le : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible,

919139 4/13

# **DETERGENT - ALKALINE LIQUID OPX 2**

(p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Éliminer les traces avec de l'eau. Pour les déversement majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes.

#### **SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**

#### **Produit TEL QUE VENDU**

Conseils pour une manipulation sans danger

: Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillard/ vapeurs/ aérosols. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Se laver les mains soigneusement après manipulation. En cas de disfonctionnement mécanique, ou s'il y a contact avec une dilution inconnue de produit, porter l'ensemble des Équipements de Protection Individuelle (EPI).

Conditions de stockage sures : Ne pas entreposer près des acides. Tenir hors de portée des enfants.

Conserver dans des récipients étiquetés appropriés

Température d'entreposage : 5 °C à 50 °C

#### Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Conseils pour une manipulation sans danger

: Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillard/ vapeurs/ aérosols. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Se laver les mains soigneusement après manipulation. En cas de disfonctionnement mécanique, ou s'il y a contact avec une dilution inconnue de produit, porter l'ensemble des Équipements de Protection Individuelle (EPI).

Conditions de stockage sures

Tenir hors de portée des enfants. Conserver dans des récipients

étiquetés appropriés

# SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

# Produit TEL QUE VENDU

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type d'exposition	Concentration admissible	Base
sodium hydroxide	1310-73-2	Ceiling	2 mg/m3	ACGIH
		Ceiling	2 mg/m3	NIOSH REL
		TWA	2 mg/m3	OSHA Z1

Mesures d'ordre technique

: Système d'aspiration efficace. Maintenir les concentrations dans l'air

au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.

Protection des mains : Porter les équipements de protection individuelle suivants:

Gants de type standard.

Les gants doivent être éliminés et remplacés s'il y a apparence de dégradation ou s'ils semblent avoir été percés par les preoduits

chimiques.

919139 5 / 13

# **DETERGENT - ALKALINE LIQUID OPX 2**

Protection de la peau : Équipements de protection individuelle comprenant: gants, lunettes

protectrices et vêtements de protection appropriés

Protection respiratoire : Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations

supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils

de protection respiratoire agréés appropriés.

Mesures d'hygiène : A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux

consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver à fond la figure, les mains et la peau exposée après avoir manipulé. Fournir des installations adéquates pour rincer ou lavage des yeux et le corps en cas de contact ou

danger d'éclaboussure.

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Mesures d'ordre technique : Système d'aspiration efficace. Maintenir les concentrations dans l'air

au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.

Protection des mains : Porter les équipements de protection individuelle suivants:

Gants de type standard.

Les gants doivent être éliminés et remplacés s'il y a apparence de dégradation ou s'ils semblent avoir été percés par les preoduits

chimiques.

Protection de la peau : Équipements de protection individuelle comprenant: gants, lunettes

protectrices et vêtements de protection appropriés

Protection respiratoire : Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations

supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils

liquide

incolore sans odeur

11.0 - 12.0

de protection respiratoire agréés appropriés.

# SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Produit TEL QUE VENDU Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Aspect : Émulsion

Couleur : opaque, beige pâle

Odeur : légère

pH : 13.0 - 14.0, (100 %)

Point d'éclair : Sans objet

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible Point de fusion/congélation : Donnée non disponible

Point d'ébullition initial et

intervalle d'ébullition

: Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible Limite d'explosivité, : Donnée non disponible

supérieure

919139 6 / 13

# **DETERGENT - ALKALINE LIQUID OPX 2**

Limite d'explosivité,

inférieure

: Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : 1.175 - 1.275

Solubilité dans l'eau : soluble

Solubilité dans d'autres

solvants

: Donnée non disponible

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

: Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammation

: Donnée non disponible

Décomposition thermique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible Propriétés explosives : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible poids moléculaire : Donnée non disponible

COV (composés organiques

volatils)

: Donnée non disponible

# SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Produit TEL QUE VENDU** 

Réactivité : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales

d'utilisation.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions

dangereuses

: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales

d'utilisation.

Conditions à éviter : Inconnu.

Produits incompatibles : Acides

Métaux

Matières organiques

Produits de décomposition

dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre

les substances suivantes:

Oxydes de carbone

# **SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Informations sur les voies possibles d'exposition

: Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

# Effets potentiels sur la santé

# **Produit TEL QUE VENDU**

Yeux : Provoque des lésions oculaires graves.

Peau : Provoque des brûlures graves de la peau.

919139 7 / 13

# **DETERGENT - ALKALINE LIQUID OPX 2**

Ingestion : Provoque des brûlures de l'appareil digestif.

: Peut provoquer une irritation du nez, de la gorge et des poumons. Inhalation

Exposition chronique : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Yeux : Provoque des lésions oculaires graves.

Peau : Provoque des brûlures graves de la peau.

: Provoque des brûlures de l'appareil digestif. Ingestion

Inhalation : Peut provoquer une irritation du nez, de la gorge et des poumons.

Exposition chronique : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

# **Évaluation de l'exposition humaine**

**Produit TEL QUE VENDU** 

Contact avec les yeux : Rougeur, Douleur, Corrosion

Contact avec la peau : Rougeur, Douleur, Corrosion

Ingestion : Corrosion, Douleur abdominale

Inhalation : Irritation respiratoire, Toux

Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Contact avec les yeux : Rougeur, Douleur, Corrosion

Contact avec la peau : Rougeur, Douleur, Corrosion

: Corrosion, Douleur abdominale Ingestion

Inhalation : Irritation respiratoire, Toux

#### **Toxicité**

**Produit TEL QUE VENDU** 

**Produit** 

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Donnée non disponible

Toxicité cutanée aiguë : Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la : Donnée non disponible

peau

Lésion/irritation grave des

yeux

: Donnée non disponible

Sensibilisation cutanée ou

respiratoire

: Donnée non disponible

Cancérogénicité : Donnée non disponible Effets sur la reproduction : Donnée non disponible

919139 8/13

## **DETERGENT - ALKALINE LIQUID OPX 2**

Mutagénécité de la cellule

germinale

: Donnée non disponible

Tératogénicité

: Donnée non disponible

STOT - exposition unique

Donnée non disponibleDonnée non disponible

STOT - exposition répétée Toxicité par aspiration

: Donnée non disponible

## **SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

**Produit TEL QUE VENDU** 

Écotoxicité

Effets sur l'environnement

: Toxique pour les organismes aquatiques.

**Produit** 

Toxicité pour les poissons

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: Donnée non disponible

: Donnée non disponible

Toxicité pour les algues : Donnée non disponible

Composants

Toxicité pour les poissons

: alcool gras éthoxylé > 5 OE

CL50: 1.5 mg/l

poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-isotridecyl-.omega.-hydroxy-

96 h CL50 Poissons: 0.25 mg/l

**Composants** 

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: hydroxyde de sodium 48 h CE50: 40 mg/l

Persistance et dégradabilité

**Produit TEL QUE VENDU** 

Donnée non disponible

#### Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Facilement biodégradable.

## Potentiel bioaccumulatif

Donnée non disponible

# Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

#### Autres effets néfastes

Donnée non disponible

# SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

## **Produit TEL QUE VENDU**

Méthodes d'élimination

: Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Lorsque c'est possible, le

919139 9 / 13

## **DETERGENT - ALKALINE LIQUID OPX 2**

recyclage est préférable a l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément à la réglementation locale. Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.

Considérations relatives à

l'élimination

Éliminer comme produit non utilisé. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser des récipients vides. Éliminer conformément aux règlements municipaux, fédéraux, provinciaux ou nationaux

RCRA - Resource

Conservation and Recovery Authorization Act Déchet

dangereux

: D002 (Produits corrosifs)

#### Produit à LA DILUTION RECOMMANDÉE

Méthodes d'élimination

: Lorsque c'est possible, le recyclage est préférable a l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément à la réglementation locale. Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.

Considérations relatives à

l'élimination

: Éliminer comme produit non utilisé. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser des récipients vides. Éliminer conformément aux règlements municipaux, fédéraux, provinciaux ou nationaux

# **SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

#### **Produit TEL QUE VENDU**

L'affréteur/consignataire/expéditeur est responsable de s'assurer que l'empaquetage, l'étiquetage, et les marques d'expédition sont en conformité avec le mode de transport choisi.

**Transport terrestre (DOT)** 

No. UN : 1824

Description des : HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION

marchandises

Classe : 8
Groupe d'emballage : II
Dangereux pour : non

l'environnement

Transport maritime (IMDG/IMO)

No. UN : 1824

Description des : HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION

marchandises

Classe : 8
Groupe d'emballage : II
Polluant marin : non

#### **SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

## **Produit TEL QUE VENDU**

919139 10 / 13

## **DETERGENT - ALKALINE LIQUID OPX 2**

#### **EPCRA - Emergency Planning and Community Right-to-Know**

#### **CERCLA Quantité à déclarer**

Composants	No. CAS	Component RQ (lbs)	Calculated product RQ (lbs)
hydroxyde de sodium	1310-73-2	1000	4810

#### Substances extrêmement dangereuses sous SARA 304 Quantité à déclarer

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous 304 EHS RQ.

SARA 311/312 Dangers : Corrosion ou irritation cutanée

Lésions oculaires graves ou irritation des yeux

SARA 302 : Ce matériau ne contient aucun composant ayant une section 302 EHS

TPQ.

SARA 313 : Cette matière ne contient aucun composé chimique avec un numéro

CAS connu qui dépasse les valeurs seuil (De Minimis) établies selon SARA Titre III, Section 313 et pour lesquelles une déclaration est

nécessaire.

#### Prop. 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant cause de cancer, d'anomalie congénitale, ou de tout autre dommage sur la reproduction.

## California Cleaning Product Right to Know Act of 2017 (SB 258)

Cette réglementation s'applique à ce produit.

Nom Chimique	No. CAS	Fonction	Liste(s)
l'eau	7732-18-5	Diluant	Not Applicable
hydroxyde de sodium	1310-73-2	Agent nettoyant	20
alcool gras éthoxylé > 5 OE	68551-12-2	Agent nettoyant	Not Applicable
poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha	9043-30-5	Agent nettoyant	Not Applicable
isotridecylomegahydroxy-			
Sodium Polyacrylate	9003-04-7	Agent nettoyant	Not Applicable
Polyacrylate	Réservé	Agent nettoyant	Not Applicable
Polymer	Réservé	Agent nettoyant	Not Applicable
Polymère	Réservé	Agent nettoyant	Not Applicable
Acide sulfonique	Réservé	Éclaircissant	Not Applicable

<sup>\*</sup>Cf. les liens vers les listes désignées sur ecolab.com/sds

## Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

#### Inventaire des États-Unis TSCA :

En conformité avec les inventaires

#### Liste canadienne intérieure des substances (LIS) :

Ce produit contient un ou plusieurs ingrédients qui ne sont pas répertoriés dans la liste extérieure (LES) ou intérieure (LIS) des substances canadienne.

## Australie Inventaire des substances chimiques (AICS) :

non établi(e)

# Nouvelle-Zélande. Inventaire des substances chimiques :

non établi(e)

#### Japon. ENCS - substances chimiques existantes et nouvelles inventaire :

919139 11 / 13

# **DETERGENT - ALKALINE LIQUID OPX 2**

non établi(e)

Corée. Coréenne des produits chimiques inventaire existant (KECI) :

non établi(e)

Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS) :

non établi(e)

Chine. Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) :

non établi(e)

Inventaire de Taiwan pour substance chimique :

non établi(e)

# **SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

# Produit TEL QUE VENDU NFPA:



Danger particulier.

#### HMIS III:

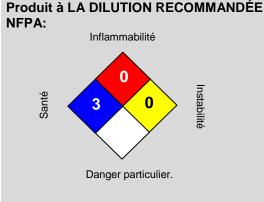
SANTE	3
INFLAMMABILITE	0
DANGER PHYSIQUE	0

0 = insignifiante, 1 =Léger,

2 = Modéré, 3 = Elevé 4 = Extreme, \* = Chronique

.....

nstabilité



#### HMIS III:

SANTE	3
INFLAMMABILITE	0
DANGER PHYSIQUE	0
0 – incignificato 1 –L ágor	

0 = insignifiante, 1 =Léger,

2 = Modéré, 3 = Elevé

4 = Extreme, \* = Chronique

Date d'émission : 06/19/2019

Version : 1.2

Préparé par : Regulatory Affairs

INFORMATIONS RÉVISÉES : Les modifications importantes apportées aux informations réglementaires et aux informations de santé sont signalées dans cette révision par un trait dans la marge gauche de la fiche toxicologique.

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à

919139 12 / 13

# **DETERGENT - ALKALINE LIQUID OPX 2**

titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

919139 13 / 13